

l'est du québec Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

En Gaspésie, c'est la grève dans plus de la moitié des hôpitaux

par Michel DAVID
du bureau du Soleil

MATANE — Plus de la moitié des établissements de santé de la Gaspésie sont touchés par l'arrêt de travail de quelque 1.200 membres de la Fédération des affaires sociales (FAS) qui ont répondu à l'appel à la grève illimitée lancée par la CSN.

La plupart des grands établissements de santé ont connu des débrayages, à l'exception du centre hospitalier de Matane, où les employés ont poursuivi des discussions toute la journée.

A Chandler, le débrayage n'est survenu qu'en début d'après-midi, tandis qu'à Murdochville, les quelque 25 membres de la CSN sont demeurés à leur poste.

Plusieurs des CLSC, centres d'accueil et points de service du Centre de services sociaux (CSS), où la grève n'a pas été déclenchée, ont tenu des votes de ralliement, souvent pour le 29 novembre, ou après le dépôt de nouvelles offres patronales.

Le coordonnateur du Front commun en Gaspésie, M. Maurice Rousset,

admet que la loi 62 a pu avoir de l'effet sur l'attitude des centres plus petits, mais croit que l'effet d'entraînement les amènera à se joindre au mouvement.

Services essentiels

Tous les centres hospitaliers visités au cours d'une tournée téléphonique ont admis que les services essentiels tels que négociés avaient été respectés. Seul l'Hôtel-Dieu de Gaspé a vu ses services interrompus durant deux heures, hier matin, en réaction au refus des techniciens de laboratoire d'obéir à l'ordre de grève.

Aucun problème majeur n'a été signalé. L'arrêt de travail était évidemment prévu, de sorte que l'évacuation des patients dont le cas offrait le moins d'urgence avait commencé la semaine dernière. Certains centres demeurent cependant pleins à 65 pour 100. On ne fait pas de nouvelles admissions, mais on traite les cas d'urgence.

La situation pourrait toutefois s'aggraver nettement si la grève devait se prolonger. Ou encore si les infirmières décidaient d'emboîter le pas, «cette épée de Damoclès», comme disait un directeur général d'hôpital.

Sur la Côte-Nord, Hauterive n'a pas eu les services essentiels

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Situation confuse en ce lundi, sur la Côte-Nord. Le mot d'ordre de grève de la CSN a été très irrégulièrement suivi dans les hôpitaux. Seuls les établissements hospitaliers de Sept-Îles, Hauterive, Le Havre et Les Escoumins ont connu des débrayages. Partout ailleurs les syndicats ont préféré ne pas défier la loi 62.

Sept-Îles

Le directeur général de l'hôpital de Sept-Îles, M. Nelson Michaud, a déclaré au SOLEIL:

«Quatre cent vingt-cinq personnes ont débrayé aujourd'hui mais nous n'avons pas connu de problèmes majeurs. En ce qui concerne les services essentiels, ils n'ont pas été assurés puisque aucune entente préalable n'avait été conclue avec la CSN. Les laboratoires et la radiologie sont demeurés fermés et nous avons assuré le même type de soins que n'importe quel cabinet en ville.»

Les soins aux 122 malades dont une douzaine de poupons ont été normalement assurés par les infirmières et les médecins.

Au service de police de la ville, on ne signale aucun problème majeur causé par le débrayage des employés syndiqués à la CSN de l'hôpital.

Baie-Comeau-Hauterive

Sur les bords de la Manicouagan, la situation était pas mal confuse. A Baie-Comeau, le directeur général de l'hôpital, M. Marc Fetter, a connu une journée tranquille où chacun de ses employés était à l'ouvrage. Les 70

malades ne se sont même pas aperçus qu'il y avait un ordre de grève général à travers la province. Les employés de l'hôpital sont syndiqués à la FTQ.

L'hôpital de Hauterive les 85 membres de la CSN ont débrayé et, selon le docteur Lehoux, les 70 malades ont eu à en subir les conséquences.

La CSN n'a même pas assumé les services essentiels. Le seul employé que la CSN a laissé entrer est le chauffeur pour le chauffage central. Les petits déjeuners ont été servis à 13h30 et les infirmières, les cadres et les médecins sont complètement débordés. Cela va très mal.

Les Escoumins

Une trentaine d'employés de l'hôpital Saint-Alexandre ont débrayé, hier matin, sans compromettre la

qualité des soins aux 33 malades de l'établissement.

Le directeur général, M. Claude Roy, a dit au SOLEIL que la CSN avait assumé les services essentiels et que tout s'était bien passé.

Le Havre-Saint-Pierre

Les 39 malades de l'hôpital Saint-Jean-Eudes n'ont pas eu à souffrir des inconvénients du débrayage des 50 employés syndiqués à la CSN. Les services essentiels ont été maintenus et la directrice générale de l'établissement, Mme Marie-Paule Buissonneau, n'a eu à déplorer aucun incident. Là aussi, tout s'est bien passé.

Gagnon

Aucun débrayage dans l'hôpital de la ville minière et les six malades ont reçu normalement leurs soins. M.

Landry, directeur de l'établissement, n'avait rien de particulier à signaler.

Schefferville

Même chose pour les huit malades de l'hôpital de la ville minière du Nouveau-Québec. Là aussi, M. Donald Cyr, directeur de l'établissement, n'avait rien à signaler.

Blanc-Sablon

Du débrayage général dans les hôpitaux, les 16 malades de l'hôpital de Blanc-Sablon et le directeur de l'établissement, M. Julien Michaud, n'en ont entendu parler qu'à la radio. Chez eux, il ne s'est rien passé.

Ailleurs

Les CLSC de Forestville et de Fermont ainsi que le centre de santé de Port-Cartier ont fonctionné normalement tout au long de la journée.

A Rimouski, les besoins évalués au jour le jour

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — De nombreux hôpitaux de l'Est du Québec ont dû réduire considérablement leurs activités depuis minuit dimanche soir, alors que les syndicats CSN de ces institutions ont décidé de défier la loi interdisant la grève jusqu'au 29 novembre.

C'est notamment le cas des hôpitaux de Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Saint-Joseph de Rimouski,

Mont-Joli, Amqui, Sainte-Anne-des-Monts et Gaspé, ainsi que plusieurs centres d'accueil, les CLSC et le Centre des services sociaux de Rimouski.

A l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski, les quelque 600 membres du syndicat CSN ont dressé la ligne de piquetage et ne maintiennent que les services essentiels.

Selon M. Jos Caron, représentant de la CSN dans ce dossier, une cinquantaine d'employés syndiqués

sont entrés au travail pour maintenir ces services essentiels. On évalue les besoins au jour le jour, de dire M. Caron, et l'on fournit même plus de personnel que ce qui est prévu pour les services essentiels.

Il n'a cependant pas été possible de rejoindre des représentants de l'hôpital, ou l'on ne répond même pas au téléphone. Un répondeur automatique fournit un numéro pour les appels d'urgence, mais il n'a pas été possible d'obtenir la communication.



Biotherm



La ligne Biotherm, spécialisée dans le traitement et l'entretien de la peau, contient un ingrédient exclusif: le Plancton Thermal.

Cette substance spécifique est récoltée dans une station de sources Thermales françaises: Moutiers-Bains.

Tous les produits de la gamme, soins du visage, soins du corps et lotions solaires, contiennent cette substance riche et active. Ils assureront un soin spécial à votre épiderme.

Consultez notre cosméticienne qui saura concevoir avec vous un programme répondant aux besoins de votre peau.

INVITATION

Nous vous invitons à venir rencontrer l'une de nos cosméticiennes à l'un de nos comptoirs des cosmétiques durant cette promotion du 19 novembre au 1er décembre 1979.

CADREAU

Après tout achat de \$7.50 ou plus de produits Biotherm, durant cette promotion, nous vous remettons gratuitement un coffret-cadeau "Soins du Corps et du Visage".

Ce coffret contient:

1 tube de Soin du Matin	25 ml
1 tube de Bio-Main	25 ml



MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741

PLACE LAURIER, Ste-Foy 656-1712

PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363

CARREFOUR Charlesbourg 623-1504

PLACE L'ORMIÈRE, Neufchâtel 842-9221



en bref

Subvention de \$25,000

LEVIS (GP) — Le député de Lévis, M. Jean Garon, a annoncé que le ministre des Transports du Québec, M. Denis De Belleval, vient d'octroyer une subvention de \$25,000 à la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, pour des travaux à exécuter sur divers chemins. La décision du ministre des Transports concerne le terrassement et le gravelage du chemin de la desserte de l'autoroute 20, un travail qui doit requérir un montant de \$5,000, ainsi que du recouvrement bitumineux sur les routes Lallemant et Mgr-Bourget.

Encan Ayrshire

VICTORIAVILLE — A l'encan des éleveurs Ayrshire des Bois-Francis qui a eu lieu à Victoriaville, 74 bêtes ont été vendues à un prix moyen de \$1,181 (prix moyen de \$1,980 pour 63 vaches et taures et prix moyen de \$840 pour 11 génisses). Fait assez inusité, un éleveur de race Holstein, M. Lionel Laroche, de Warwick, qui avait acheté, l'an dernier, une vache Ayrshire pour le prix de \$1,500, l'a revendue, à l'ancien propriétaire, la ferme Therrien, de Warwick, pour le prix de \$7,675. Des éleveurs ont payé \$4,400 et \$4,150 pour une taure.

Nouveau directeur pour la SERA

THETFORD MINES — M. Gilles Côté a été choisi directeur général de la Société économique de la région de l'Amiante (SERA) en remplacement de M. Pierre Champagne qui a accepté le poste de directeur du service de commercialisation des produits à la Société nationale de l'amiante. M. Côté qui entrera en fonction le 1er décembre, travaillait déjà pour la SERA depuis mai 1979, à titre d'agent de projet. Il est le fils du maire de Thetford Mines, M. Maurice Côté. Le président de la SERA, M. Pierre Gignac, a précisé que la nomination de M. Côté avait été préférée aux quatre autres candidats à cause de sa compétence et sa forte connaissance du milieu. «On ne pouvait pas le pénaliser parce que son père occupe un poste important», a-t-il noté. M. Côté est âgé de 28 ans.

\$363,000 à la voirie

HAUTERIVE — Autrefois, les travaux de voirie étaient le moyen d'intervention par excellence des hommes politiques dans les comtés ruraux. Que de choses n'a-t-on pas dit à ce propos. En homme politique avisé, Lucien Lessard, député de Saguenay et ministre du Loisir, Chasse et Pêche, continue d'appliquer la recette. Et, alors qu'il n'est plus aux Transports, il s'empresse d'obtenir des subventions pour des travaux de voirie pour les électeurs de son comté. Au cours de l'été, seuls commettants ont reçu pour \$363,000 dans le cadre de la voirie municipale. Les municipalités suivantes ont reçu: Baie-Trinité \$10,000, Godbout \$15,000, Franquelin \$30,000, Baie-Comeau \$40,000, Hauterive \$88,000, Pointe-à-Lebel \$5,000, Chute-aux-Outardes \$25,000, Ragueneau \$20,000, Sainte-Thérèse-du-Colombier \$15,000, Forestville \$25,000, Saint-Luc-de-Laval \$25,000, Portneuf \$15,000, Saint-Paul-du-Nord \$25,000 et Sault-au-Mouton \$25,000.

Parminou "O travail"

SEPT-ÎLES — Demain soir, mercredi, à 20h30 au Petit théâtre du centre socio-culturel, la troupe Parminou présentera la pièce "O travail". Cette comédie politique, produite par les Productions Café-Campus, la troupe La Patente, la CSN et la CEQ, traite tantôt avec cynisme, tantôt avec humour, des réalités du travail. Quant aux réalités du chômage, elles seront traitées, auparavant, par des travailleurs de la Rayonier au cours d'un débat d'une quinzaine de minutes à 20h15.

Les jeunes et le "oui"

HAUTERIVE — Des étudiants du cégep de Hauterive viennent de constituer un mouvement pour le oui au référendum. Le "ME OUI" agira à l'extérieur des cadres du Parti québécois et s'intégrera au Mouvement national des étudiants pour le oui. Pour de plus amples informations, Roger Lepage à 589-5556 ou Claude Ouellet à 589-4165.

Appels d'offre d'Hydro-Québec

BAIE-COMEAU — Hydro-Québec vient d'accorder 29 contrats pour un montant de \$13,7 millions, à la suite d'appels d'offres publics. Ces contrats s'adressent à 42 entreprises. Pour la région Manicouagan, ces contrats totalisent \$185,822.58. Les entreprises suivantes ont été retenues: Jean Fournier Inc. de Baie-Comeau \$59,272, Payer Electrical Fittings Co. Ltd de Nicolet \$20,044, Dominion Bridge Ltée de Lachine \$29,530, Produits Slater de Montréal \$7,578, McGraw Edison Ltée de Saint-Laurent \$5,842, Les Industriels Joslyn de Lachine \$783, Fortin & Lévesque Inc. de Hauterive \$62,770.

L'établissement le plus proche

SEPT-ÎLES — Lors de son récent passage à Sept-Îles, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, avait promis que les handicapés physiques pourraient bénéficier des frais de transport pour aller se faire diagnostiquer ou soigner dans un hôpital de leur choix, en dehors de la Côte-Nord. Un communiqué émis par le CRSSS de la Côte-Nord confirme cette nouvelle politique mais limite le choix de l'établissement à "l'établissement le plus proche". Voici la liste des établissements qui administreront la politique du transport des malades dans la région: Centre hospitalier régional de Baie-Comeau-Hauterive, hôpital de Sept-Îles, hôpital Saint-Jean-Eudes du Havre, hôpital de Saint-Alexandre, hôpital de Gagnon, hôpital de Schefferville, CLSC de Forestville, CLSC de Fermont, CS de la Basse Côte-Nord et CS de Port-Cartier.

JUSQU'À 14%

INTERET SUR LES DEPOTS A TERME

* Aucuns frais * Taux sujets à confirmation



Votre Caisse d'Entraide Economique

Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

CHARLEVOIX	435-2522	BEAUCHE-NORD	387-4747
BEAUPORT	663-7816	BEAUCHE-SUD	228-7282
CHAUVEAU	626-8546	AMIANTE	338-8548
LA CAPITALE	529-0325	BOIS-FRANCS	758-1578
PORTNEUF	337-6771	CHANDLER	689-6606
STE-FOY	653-1860	GASPE	368-2414
TEMISCOUATA	854-2650	MATANE	562-5353
DORCHESTER	625-9601	BONAVENTURE	392-4491
LOTBINIERE	728-4080	RIMOUSKI	723-2327
LEVIS	833-6364	STE-ANNE-DES-MONTS	763-5505
MONTMAGNY	248-4822	MANICOUAGAN	589-5739
K.R.T.	862-7241	SEPT-ÎLES	962-6591

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Le sous-ministre adjoint aux Affaires sociales: Pas question de modifier la loi 24

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Moins de 10 mois après son application, la loi sur la protection de la jeunesse (loi 24) provoque un certain nombre de tensions entre le milieu des affaires sociales et le milieu judiciaire.

Tant et si bien que M. Luc Malo, sous-ministre adjoint aux Affaires sociales, a profité de la tenue d'un colloque à Sept-Îles sur "Les beaux enfants", pour lancer une mise en garde.

Il n'est pas question de modifier la loi et il faut lui donner le temps d'arriver à maturité une fois qu'on

sera parvenu à trouver le point d'équilibre.

Un peu plus tard, au cours d'une entrevue avec le journaliste du SOLEIL, M. Malo confirmait bien cette mise en garde s'adressant bien aux milieux judiciaires. En même temps, le sous-ministre adjoint signalait que le gouvernement fédéral était en train de refondre sa loi sur les jeunes délinquants.

"Face à la loi 24, ce projet de loi constitue un net recul."

Sans vouloir dire que sa mise en garde pouvait aussi s'adresser aux autorités fédérales, M. Malo admettait:

"On peut, si on veut, interpréter

mes propos dans cette direction."

Premières constatations

Devant un auditoire composé essentiellement d'intervenants du milieu des affaires sociales et du milieu de l'éducation, M. Luc Malo profitait de la tribune qui lui était offerte pour dresser les premières constatations de l'application de la loi 24. Loi, rappelle-t-il, qui est entrée en vigueur le 15 janvier dernier et qui constitue l'un des plus importants volets des politiques sociales du gouvernement de M. Lévesque.

La loi 24 est essentiellement une loi d'exception dont les premières esquisses ont été tracées en 1972.

Depuis sa mise en application cinq grandes constatations méritent d'être soulignées:

— les services offerts aux jeunes sont maintenant plus accessibles et mieux identifiés et, à ce propos, les espoirs du milieu des affaires sociales ont été dépassés de près de 50 pour 100;

— le droit des enfants est mieux respecté et l'implication des parents est plus grande qu'autrefois: un juge ne peut plus prendre de décisions sans entendre d'abord les parents; avec, pour conséquence, une diminution notable du nombre de placements des enfants;

— l'engagement et la pratique des professionnels se sont nettement améliorés et ils travaillent comme jamais ils ne l'ont fait sans compter que le tribunal de la jeunesse est obligé, maintenant, de rendre ses décisions par écrit, ce qui, à toutes fins utiles, est en train de constituer une jurisprudence en la matière et une diminution du placement des enfants en milieu sécuritaire;

— la priorité est donnée aux mesures volontaires et oblige les intervenants à s'impliquer tout en étant plus respectueux du droit des enfants;

— le nombre de jeunes adolescents dans les prisons pour adultes a diminué de moitié et le milieu des affaires sociales demeure convaincu qu'avant peu il n'y aura plus jamais d'enfants dans les prisons pour adultes.

Mentionnons, à propos de ce dernier point, que, samedi, il y avait un seul enfant dans les prisons québécoises pour adultes.

Des points faibles

M. Luc Malo terminait son intervention en soulignant les points faibles de la loi 24, points qui seront corrigés dans les mois à venir. Points, enfin, qui seraient en grande partie responsables d'une augmentation de 29 pour 100 du taux de délinquance juvénile:

— depuis le 15 janvier dernier, il y a eu un fort volume de signalement d'enfants délinquants et ceci a entraîné de plus longs délais de prise en charge ainsi qu'un engorgement au niveau des ressources du ministère;

— la non-judiciarisation des jeunes doit s'appliquer selon des critères rigoureux;

— de nombreux foyers de résistance à la loi 24 peuvent s'observer

principalement chez les juges, chez la police, chez les avocats et dans les milieux scolaires.

Et, au sujet des avocats, M. Luc Malo disait:

"On a parfois l'impression que les avocats veulent remplacer les autos par les enfants."

En ce qui concerne les milieux de l'éducation, M. Malo croit que les éducateurs n'ont pas compris que l'application de la loi 24 était l'affaire et la responsabilité de chacun des intervenants et non seulement de la

Direction pour la protection de la jeunesse:

"On a tendance à garrocher inutilement les jeunes à la DJP. Or, derrière la loi, il y a un changement de valeurs fondamental. Cela va prendre un certain temps pour faire les ajustements nécessaires et que pour que chaque intervenant prenne ses responsabilités."

En dépit de ces quelques points "d'ajustement", les premiers mois d'application de la loi 24 permettent de dresser un bilan largement positif, estime M. Luc Malo.

La Commission municipale déboutée en cour supérieure

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le juge André Gervais, de la cour supérieure, district de Québec, a rejeté, dans un jugement rendu public hier, la requête en irrecevabilité présentée par la Commission municipale de Québec, à l'encontre de la requête en injonction prise par les avocats de M. Claude St-Hilaire et des conseillers municipaux qui ont siégé à Rimouski de 1971 à 1978.

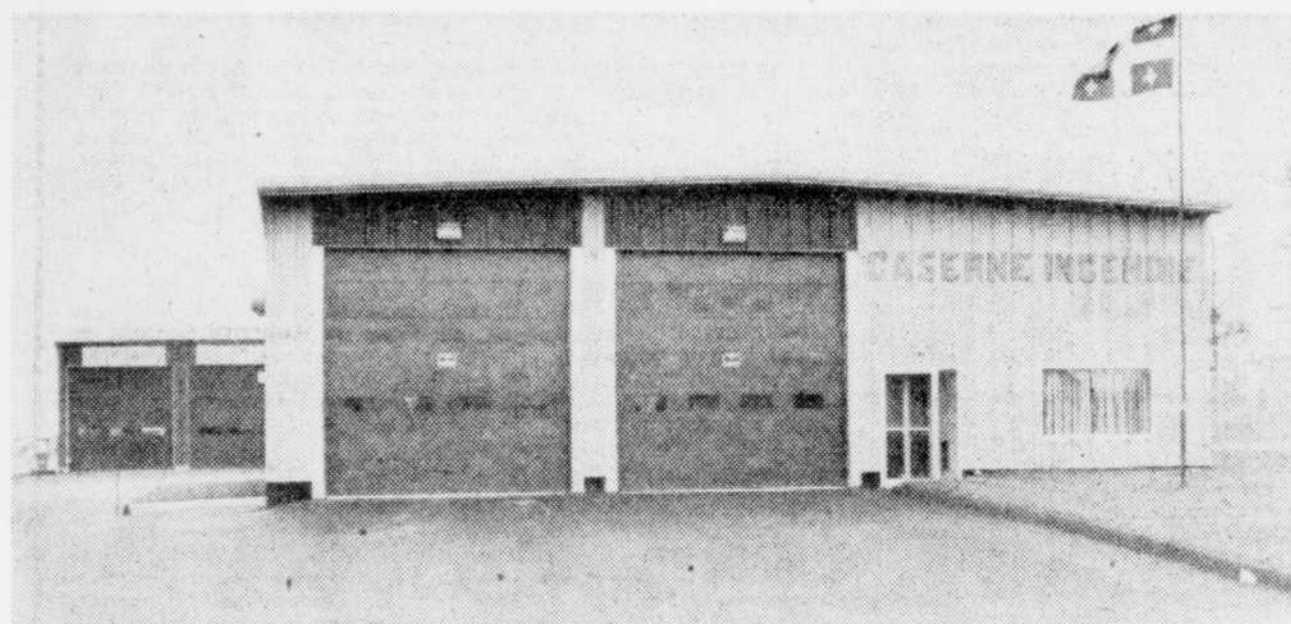
Ce jugement est susceptible d'être porté en appel par la Commission

municipale de Québec, mais il a été impossible hier de rejoindre le procureur de la commission, Me Côme Bouchard.

Avant rejeté la requête en irrecevabilité avec dépens, le juge Gervais a ajouté que ne siégeant qu'irrégulièrement à Rimouski, il se dessaisait à toutes fins que de droit de la requête en injonction interlocoutoire ainsi que du dossier, pour qu'il puisse être procédé à l'injonction interlocoutoire sur le fond dans les plus brefs délais, devant un juge de la cour supérieure à être assigné.

C'est là, comme on le sait, une autre étape dans la bataille de procédure que l'ex-administration municipale de Rimouski a décidé de livrer à la Commission municipale de Québec, qui a reçu le mandat de faire enquête sur l'administration municipale entre 1971 et 1978, soit en quelque sorte la durée du mandat du maire St-Hilaire.

C'est le 9 octobre dernier que la Commission municipale devait commencer ses audiences à huis clos, lesquelles sont remises depuis ce temps, en raison des différentes procédures judiciaires qui ont été inscrites en cour supérieure.



Le Soleil, Michel David

Lutte contre les incendies

Le nouveau poste à incendie de Carleton, élevé au coût de \$104,000, dont \$30,000 de subventions dans le cadre du programme d'aide à l'implantation des services d'incendie du ministère des Affaires municipales, vient d'être inauguré. La municipalité a également fait l'acquisition d'un nouveau camion à incendie au coût de \$48,500.

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPÉTITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

(418) 524-5391

Vous ne trouverez pas meilleurs prix ailleurs!

BOEUF EN CUBES	lb	2.29
LARD HACHE	lb	1.19
Malgre		
STEAK DELICATISE	lb	2.65
PATE A LA VIANDE	ch.	2.29
"maison"		
BOEUF POUR CONGELATEUR SANS FRAIS ADD.		
DEMI-LARD	lb	.89
DEMI-BOEUF	lb	1.45
Catégorie "C"		
ARRIERE DE BOEUF	lb	1.95
Catégorie "A"		

NOUS ACCEPTONS LA CARTE CHARGE

BOUCHERIE MORIN ENR.
GROS ET DETAIL - FRUITS ET LEGUMES
TEL: 889-9680 ST-ISIDORE: 646-5910

GRANDE VENTE RENOVATION

2 ETAGES DE MEUBLES DANS TOUS LES STYLES

MOBILIER DE CHAMBRE
à coucher complet, style moderne, modulaire, matelas non inclus.
Rég. \$1,099
SPECIAL \$864

MOBILIER DE SALON
moderne, comprenant: 3 fauteuils de coin et 2 de centre. (Tabouret en sus)
Rég. \$989
SPECIAL \$689

Prix spéciaux pour futurs couples. Avant d'acheter ailleurs, venez voir nos prix.

AMEUBLEMENTS GÉNICO INC.
59, COMMERCIALE, LEVIS (voisin J.L. Demers)
833-2297 833-2300

"Il y a eu un incendie chez moi. Est-ce que mon assurance paye les frais d'hôtel pendant les réparations?"

Pour toute question ou tout problème d'assurance automobile ou habitation, consultez votre courtier ou agent, ou téléphonez au BAC.

1-800 361-8220 (sans frais)

allô le BAC

Bureau d'assurance du Canada
Un service d'information pour les consommateurs

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Une requête circule à Donnacona pour contrer le zonage agricole

par Gérard ROCHETTE
(collaboration spéciale)

DONNACONA — Le zonage agricole continue de prendre la manchette et de retenir l'attention à Donnacona, dans le comté de Portneuf.

Suite à la déclaration du maire Louis-Marie Gaudreault, à l'effet que la population serait alertée pour s'impliquer dans ce dossier, une requête est actuellement en circulation dans cette localité, afin que tous les citoyens fassent connaître leurs positions dans cette affaire.

Le conseiller responsable de l'aménagement du territoire, M. Jean-Paul Benoit, a pris charge de l'équipe qui effectue ce travail de porte à porte pour obtenir la signature des citoyens.

Ce dernier a déclaré, en fin de semaine, qu'il était grandement surpris de l'intérêt manifesté par la population dans ce dossier, compte tenu des réponses affirmatives et rapides que les membres de l'équipe de travail obtiennent dans leurs visites aux contribuables.

Cette requête, lorsque complétée, sera déposée par les autorités municipales auprès des dirigeants de la Commission de protection des terres agricoles, lors d'une rencontre que le conseil de cette ville du comté de Portneuf a déjà sollicitée auprès du président.

Dans son préambule, la requête mentionne plusieurs critères devant être retenus dans le dossier, tout en invoquant les diverses étapes fran-

chies et en insistant sur l'importance de l'aspect économique en définissant le territoire agricole de la municipalité.

On sait que le dossier du zonage agricole a pris une tournure inattendue, alors que la Commission de protection des terres a complètement rejeté les dernières contre-propositions déposées par la ville de Donnacona pour délimiter le zonage du territoire de cette localité.

Par ailleurs, la même commission a fait part, à l'intérieur de sa lettre de refus des contre-propositions, de son intention de décréter elle-même, selon les dispositions de la loi, le zonage agricole de la municipalité. On sait qu'un tel droit est acquis par la commission après 180 jours de nég-

ciations. Et un tel délai, dans le cas de Donnacona, sera atteint le 4 décembre prochain.

La décision de la signature d'une requête publique ainsi que la demande d'une rencontre au président de la commission a été prise à l'assemblée du conseil municipal, la semaine dernière. Et, selon les commentaires émis, cette étape pourrait être suivie d'autres rencontres mais cette fois à un niveau supérieur.

Il semble donc que se confirme de plus en plus la déclaration émise par le maire Gaudreault, il y a quelques semaines, à l'effet que la ville de Donnacona prendrait tous les moyens possibles, légaux et autres, pour obtenir satisfaction et protéger les droits acquis par les citoyens.

Un motel de 50 unités sera construit au printemps, à Ville Sainte-Marie

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — La construction de 50 unités de motel à Ville Sainte-Marie de Beauce, à la sortie de l'autoroute Robert-Cliche et de l'intersection du boulevard Vachon, par les Entreprises Réal Dubé Ltée, de Haute-rieville, nécessitera des investissements d'au moins \$1 million.

C'est ce qu'a affirmé, hier, au SOLEIL, M. Richard Dubé, de Ville Sainte-Marie de Beauce, l'un des ac-

tionnaires des Entreprises Réal Dubé Ltée, qui, actuellement, administrent les "Motels Lafleche" à Haute-rieville, en ajoutant "que les travaux pour la réalisation de ce projet débuteront le printemps prochain et seront complétés dans le courant de l'été de la même année".

Pour le moment, a-t-on appris, il s'agit uniquement d'unités de motel sous le nom de "Motels Lafleche" qui

seront érigés sur une superficie de 105.000 pieds carrés de terrain, dont l'achat a été fait de M. Roland Dulac.

On a choisi cet endroit, fit remarquer M. Richard Dubé, "en tenant compte de l'autoroute Robert-Cliche, du boulevard Vachon et des besoins du secteur de Sainte-Marie pour ce qui regarde l'hébergement des visiteurs".

Selon les renseignements obtenus, il s'agira d'unités de motel très bien

aménagés avec le confort nécessaire et dont le tarif d'hébergement sera à un taux très raisonnable.

La demande d'appels d'offres pour la construction des 50 unités de "Motels Lafleche" à Sainte-Marie de Beauce, se fera en janvier prochain, soit dès que les ministères du Travail et du Tourisme auront accepté les plans de ce projet d'hébergement.

Autre projet

Les travaux pour la construction des 50 unités de "Motels Lafleche" à Sainte-Marie de Beauce n'ont pas débuté, que déjà l'on songe à implanter au même endroit, un restaurant, une salle de réception, un salon-bar et une salle de danse.

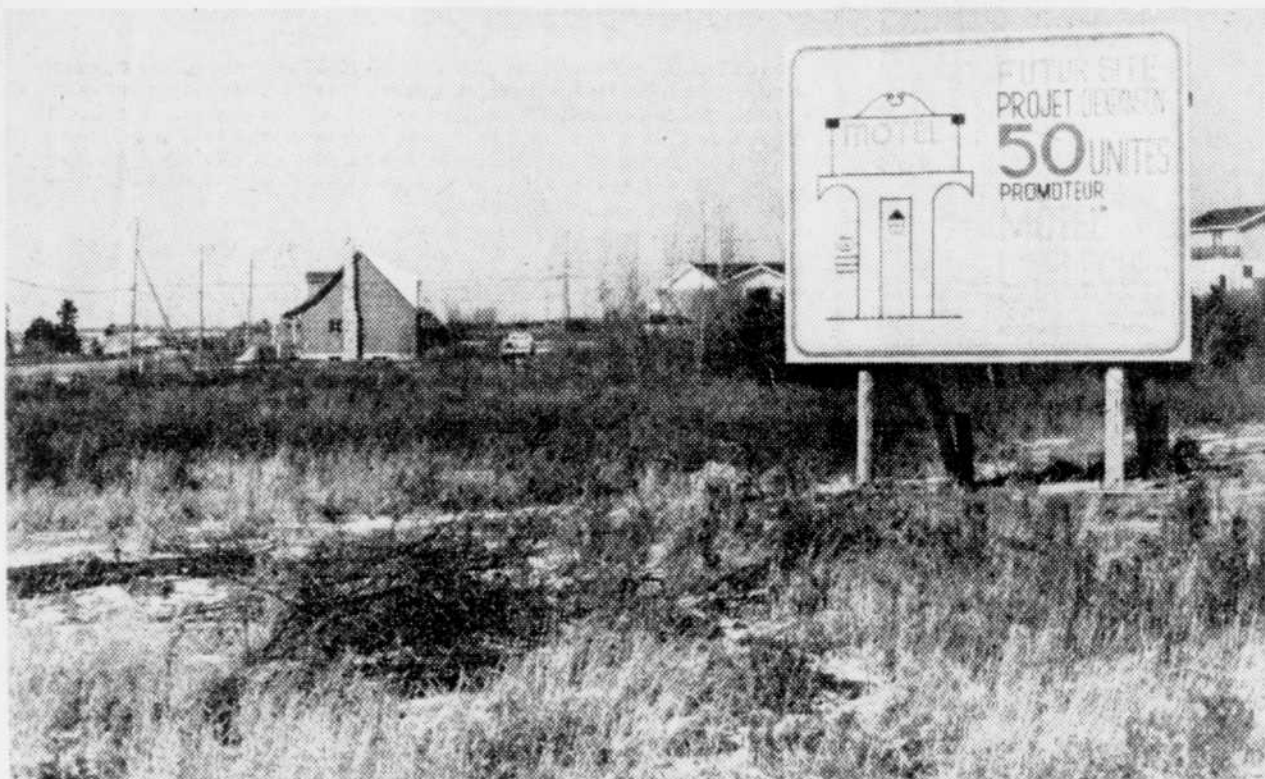
Toutefois, ce projet n'est qu'au stade de l'étude par une compagnie québécoise, dont les intéressés sont des gens du secteur de Sainte-Marie.

On a appris qu'il s'agirait de l'achat d'une concession très bien connue au Québec, ce qui permettrait avec les 50 unités de "Motels Lafleche" de pouvoir garder les visiteurs à Sainte-Marie, qui actuellement, à plusieurs occasions, doivent se rendre à l'extérieur pour trouver de l'hébergement.



Nouveaux Beaucerons

Un groupe de 20 citoyens de Saint-Anselme devaient recevoir, hier soir, à la gare de Sainte-Foy, deux familles comprenant 16 Laotiens. Selon une des responsables du comité d'accueil, Mme Florence Guay, les nouveaux Beaucerons d'adoption seront logés dans deux logements spécialement aménagés pour recevoir ces réfugiés, à Saint-Anselme même, depuis quelques semaines. Sur notre photo, on aperçoit des réfugiés qui ont été reçus par un groupe d'accueil de Saint-Gilles, comté de Lotbinière, il y a quelques jours.



Terrain où seront construits les motels Lafleche.

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPETITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

(418) 524-5391

Vous ne trouverez pas meilleurs prix ailleurs!

BOEUF EN CUBES	lb	2.29
LARD HACHE	lb	1.19
Maigre		
STEAK DELICATISE	lb	2.65
PATE A LA VIANDE	ch.	2.29
"maison"		
BOEUF POUR CONGELATEUR SANS FRAIS ADD.		
DEMI-LARD	lb	.89
DEMI-BOEUF	lb	1.45
Catégorie "C"		
ARRIERE DE BOEUF	lb	1.95
Catégorie "A"		

NOUS ACCEPTONS LA CARTE CHARGE

BOUCHERIE MORIN ENR.
GROS ET DETAIL - FRUITS ET LEGUMES
TEL: 889-9680 ST-ISIDORE: 646-5910

GRANDE VENTE RENOVATION

2 ETAGES DE MEUBLES DANS TOUS LES STYLES

MOBILIER DE CHAMBRE
à coucher complet, style moderne modulaire, matelas non inclus.
Rég. \$1,099
SPECIAL
\$864

(quantité limitée)

MOBILIER DE SALON
moderne, comprenant: 3 fauteuils de coin et 2 de centre. (Tabouret en sus)
Rég. \$989
SPECIAL
\$689

Prix spéciaux pour futurs couples. Avant d'acheter ailleurs, venez voir nos prix.

AMEUBLEMENTS GENICO INC.
59, COMMERCIALE, LEVIS (voisin J. L. Demers)
833-2297 833-2300

"Il y a eu un incendie chez moi. Est-ce que mon assurance paye les frais d'hôtel pendant les réparations?"

Pour toute question ou tout problème d'assurance automobile ou habitation, consultez votre courtier ou agent, ou téléphonez au BAC.

1-800 361-8220
(sans frais)

allô le BAC

Bureau d'assurance du Canada
Un service d'information pour les consommateurs

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

A Montmagny, la grève d'employés municipaux semble vouloir durer

par R  al LABERGE

MONTMAGNY — Une gr  ve d  clench  e vendredi dernier par les 23 employ  s manuels et de bureau de la ville de Montmagny se poursuivait hier, sans indication pr  cise d'un prochain r  glement.

"Nous sommes toujours dispos  s    reprendre les n  gociations, mais il n'est pas question de c  der quoi que ce soit sur le point primordial des sous-contracts",    pr  ciser hier au SOLEIL le pr  sident du syndicat affili      la CSD, M. Maurice Coulombe.

De fait, l'impasse dans le renouvellement du contrat de travail   chu depuis le 1er mai dernier ne se rapporte qu'   deux points seulement

L  vis dit oui pour regrouper le service de police

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le conseil municipal de L  vis a accept  , hier soir, le principe d'un regroupement de son corps policier avec celui de Lauzon. Mais tout le protocole d'entente reste      laborer; de sorte que l'affaire ne sera certainement pas r  gl  e avant plusieurs semaines encore.

Non seulement le conseil de ville de Lauzon doit franchir la m  me   tape, cette semaine, mais il y a aussi le conseil municipal de Saint-David qui doit se prononcer   galement, puis-que celui-ci a d  j conclu un regroupement de service avec L  vis, il y a trois ans, concernant pr  cis  ment la protection publique.

Certes, la discussion sur ce dossier para  t encore ambigu  . Mais un consensus est amorc  , depuis samedi dernier, alors qu'un comit   ad hoc, form   de repr  sentants des trois villes a d  fini un certain mode de proc  dure.

L  vis, comme les deux autres municipalit  s doivent aussi le faire ces jours-ci, a donc d  l  gu   hier soir deux repr  sentants, soit les conseillers Marcel Lacroix et Florent Gauthier, qui si  geront sur le comit   tripartite charg   justement d'  laborer le protocole d'entente.

Le porte-parole du comit  , M. Gauthier, a indiqu   qu'un double principe a d  j   t   retenu: il ne faudra pas qu'un service unifi   co  te plus cher    administrer, en 1980, que s'il n'y avait pas eu regroupement, tout en offrant des am  liorations pour la population.

de m  sentente: les sous-contracts et le temps suppl  mentaire.

Au sujet des sous-contracts, la partie patronale exigeait une compl  te libert   de confier    des entrepreneurs priv  s une grande partie du travail actuellement effectu   par les 14 employ  s des services municipaux manuels et les neuf employ  s de bureau.

De son c  t  , la partie syndicale veut prot  ger toutes les fonctions actuellement remplies par les employ  s syndiqu  s.

Ententes ailleures

Au moment du d  brayage, apr  s un vote    95,7 pour 100, selon le pr  sident du syndicat, les n  gociateurs de la ville de Montmagny, soit le g  rant, M. Jean-Marie D  om, et le conseiller Paul Simoneau, auraient recommand   l'acceptation des revendications syndicales ayant trait    cette question des sous-contracts, ainsi qu'au refus de dispositions pr  voyant le travail suppl  mentaire obligatoire, pour les employ  s manuels.

   la suite de pourparlers r  cents, la partie patronale aurait toutefois laiss   entendre son accord    une clause stipulant que le travail suppl  mentaire sera volontaire pour les employ  s manuels, comme c'est d  j   le cas pour les employ  s de bureau.

Quant au domaine salarial, les n  gociations avaient d  bouch   sur une entente avant la gr  ve. Pour un contrat de travail d'une dur  e de trois ans, les

dispositions suivantes ont   t   accord  es: hausse de 10 pour 100 pour la premi  re ann  e, de 9,5 pour 100 pour la seconde ann  e, et r  ouverture du contrat de travail avec droit de gr  ve, pour la troisi  me ann  e. La semaine de travail a   t   maintenue    32,5 heures pour les employ  s de bureau, et    40 heures, pour les employ  s manuels.

  a patine!

L'arr  t de travail des employ  s municipaux n'est pas sans susciter des inconv  nients    la population magnymontoise, mais aussi quelques avantages, comme un d  lai inattendu dans le paiement des taxes ou autres redevances municipales.

Mais c'est au domaine de la voirie municipale que surgissent surtout les probl  mes. La derni  re bord  e de neige de quatre pouces a converti les rues, et surtout les trottoirs, en de v  ritables patinoires. Les pi  tons patinent    qui mieux mieux sur une couche de glace non sabl  e, pendant que les joueurs de hockey sont emp  ch  s d'utiliser celle de l'ar  na municipale.

Quant aux automobilistes, leur sort n'est gu  re plus enviable. C'est un p  rpetuel d  rapage aux intersections des rues, et les voitures n'  chappent au tamponnement que de justesse.

Conf  rence de presse remise

Mais le nombre des accidents et

des accrochages n'aurait pas sensiblement augment  , a affirm   hier le maire de Montmagny, le Dr Cajetan Gauthier, sur foi d'un rapport obtenu du chef de la s  r  t   municipale, M. Laurent Couillard.

Incidemment, le Dr Gauthier a d   remettre    aujourd'hui une conf  rence de presse convoqu  e, hier,    l'h  tel de ville. De fait, les journalistes de la r  gion n'ont pas franchi la ligne de piquetage des employ  s municipaux, qui se sont oppos  s    leur entr  e, apr  s n'avoir fait aucun obstacle    ce que le maire Gauthier, les conseillers municipaux et les employ  s de cadre p  n  trent dans les locaux administratifs de la municipalit  .

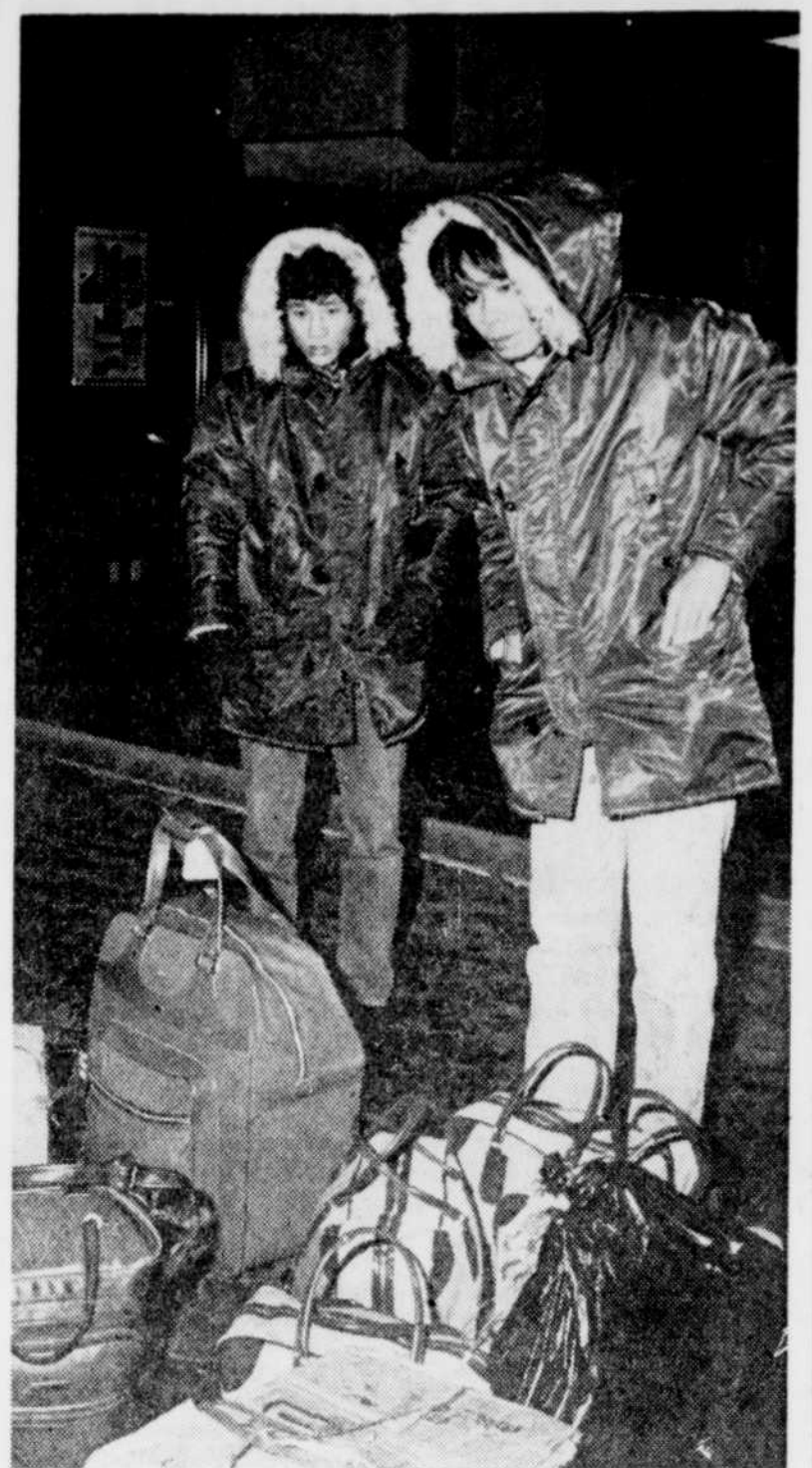
Pas d'injonction

Plus tard, hier, lors d'une entrevue t  l  phonique accord  e au SOLEIL, le Dr Gauthier a cat  goriquement ni   une rumeur voulant que l'administration municipale pens  t    recourir    l'injonction contre le piquetage des employ  s municipaux. "C'est l   un recours de dernier ressort", a remarqu   le maire.

Tout au contraire, M. Gauthier a annonc   la tenue d'une nouvelle r  union de n  gociations avec les dirigeants du syndicat. Cette rencontre   tait pr  vue pour hier soir. Le maire doit en rendre compte lors de son entrevue avec la presse, cet apr  s-midi.



Ligne de piquetage des employ  s municipaux de Montmagny dont la gr  ve dure depuis vendredi dernier: les rues sont glissantes, la patinoire est ferm  e et les taxes ne rentrent pas!



Nouveaux Beaucerons

Un groupe de 20 citoyens de Saint-Anselme devaient recevoir, hier soir,    la gare de Sainte-Foy, deux familles comprenant 16 Laotiens. Selon une des responsables du comit   d'accueil, Mme Florence Guay, les nouveaux Beaucerons d'adoption seront log  s dans deux logements sp  cialement am  nag  s pour recevoir ces r  fugi  s,    Saint-Anselme m  me, depuis quelques semaines. Sur notre photo, on aper  oit des r  fugi  s qui ont   t   re  us par un groupe d'accueil de Saint-Gilles, comit   de Lotbini  re, il y a quelques jours.

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMP  TITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

Vous ne trouverez pas meilleurs prix ailleurs!

BOEUF EN CUBES	lb	2.29
LARD HACHE	lb	1.19
Maigre		
STEAK DELICATISE	lb	2.65
P��TE �� LA VIANDE	ch.	2.29
"maison"		
BOEUF POUR CONG��LATEUR SANS FRAIS ADD.		
DEMI-LARD	lb	.89
DEMI-BOEUF	lb	1.45
Cat��gorie "C"		
ARRI��RE DE BOEUF	lb	1.95
Cat��gorie "A"		

NOUS ACCEPTONS LA CARTE CHARGE X

BOUCHERIE MORIN ENR.
GROS ET D  TAIL - FRUITS ET L  GUMES
TEL. 889-9680 ST-ISIDORE: 646-3910

GRANDE VENTE RENOVATION

2 ETAGES DE MEUBLES DANS TOUS LES STYLES

MOBILIER DE CHAMBRE
   coucher complet, style moderne modulaire, matelas non inclus.
R  g. \$1,099
SPECIAL

\$864
(quantit   limit  e)

MOBILIER DE SALON
moderne, comprenant: 3 fauteuils de coin et 2 de centre. (Tabouret en sus)
R  g. \$989
SPECIAL

\$689

AMEUBLEMENTS G  NICO INC.
59, COMMERCIALE, LEVIS (voisin J.L. Demers)
833-2297 833-2300

Prix sp  ciaux pour futurs couples. Avant d'acheter ailleurs, venez voir nos prix.

"Il y a eu un incendie chez moi. Est-ce que mon assurance paye les frais d'h  tel pendant les r  parations?"

Pour toute question ou tout probl  me d'assurance automobile ou habitation, consultez votre courtier ou agent, ou t  l  phonez au BAC.

1-800 361-8220
(sans frais)

all   le BAC

Bureau d'assurance du Canada
Un service d'information pour les consommateurs

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Débrayage au sanatorium Bégin, mais nulle grève dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les organisations syndicales des centres hospitaliers de Beauce, à Saint-Georges et Beauceville, n'ont pas donné les mandats nécessaires pour défer la loi 82, ce qui fait qu'il n'y a pas eu de grève, hier.

Toutefois, ce ne fut pas le cas au sanatorium Bégin, de Lac-Etchemin, car dès 9h20 hier matin, les quelque 300 employés syndiqués de la CSN ont débrayé, assurant cependant les services essentiels aux 413 patients chroniques de ce centre hospitalier dans la

région de Dorchester, avec l'appui des cadres.

Occupé à 88 pour 100, le sanatorium Bégin, de Lac-Etchemin, a fait face à quelques problèmes, car, comme l'a souligné notre informateur, "ce centre hospitalier pour malades chroniques et en psychiatrie est plus touché que les hôpitaux généraux vu que le personnel infirmier est beaucoup plus nombreux du côté des auxiliaires que des infirmières".

Pour s'occuper des 364 malades chroniques au sanatorium Bégin, de Lac-Etchemin, les services essentiels étaient assurés par 75 employés syndiqués de la CSN.

Saint-Georges

A l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, à Ville Saint-Georges-Ouest, les quelque 360 employés syndiqués de la CSN se sont prononcés contre la grève, ce qui fait qu'à cet endroit tout le personnel syndiqué était au travail, hier.

Ce centre hospitalier de la Beauce a une capacité de 155 lits et est occupé par 120 patients, a souligné au SOLEIL un porte-parole du personnel cadre.

Beauceville

De son côté, l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville est occupé à 75 pour

100 de sa capacité de 120 lits, alors que du côté du foyer, où l'on compte 100 pensionnaires, l'occupation est à 100 pour 100.

A ce centre hospitalier de la Beauce, y compris le foyer, il y a 561 employés répartis dans le personnel de soutien, les malades chroniques, le foyer et le département de santé communautaire.

Il y a différents syndicats en place, car le personnel de soutien fait partie d'un syndicat affilié à la FTQ, alors que les infirmières auxiliaires ont leur propre syndicat, soit celui des "Infirmières auxiliaires de la Beauce".

La Rive-Sud fut peu touchée

par Gilles PEPIN

LEVIS — La population de la Rive-Sud de Québec n'a pratiquement pas vu de débrayages, hier, dans le

secteur des Affaires sociales. Il n'y avait grève qu'au Foyer Chanoine Audet, à Saint-Romuald, et au Centre local de services communautaires, à Laurier-Station.

L'activité n'a toutefois pas été perturbée de façon très importante dans ces deux établissements, où les employés cadres se sont en effet débrouillés avec des moyens réduits.

La situation se compliquera cependant si la grève doit durer plusieurs jours et obliger ainsi le personnel au travail à se fatiguer abusivement.

Au Foyer Chanoine Audet, quelques dames, parmi les 56 pensionnaires, sont allées aider à la cuisine. Le syndicat a fourni neuf travailleurs pour les services essentiels. Lors d'une journée normale, il y en a une vingtaine.

Au CLSC Arthur-Caux, les 30 employés syndiqués ont tous débrayé. Il ne restait que sept personnes au travail, incluant deux médecins.

Dans les autres centres d'accueil, de même qu'au Centre des services sociaux à Lévis, à l'Hôtel-Dieu de Lévis et à l'hôpital Notre-Dame de Charny, la situation s'est déroulée normalement.

L'Amiante emboîte le pas

THETFORD MINES — Dans la région minière de Thetford Mines, 1.200 syndiqués ont emboîté le pas dans le mouvement de débrayage. Tous les établissements des Affaires sociales ont été touchés, dont l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand, l'hôpital de l'Amiante (Thetford), et les centres d'accueil de Thetford, East Broughton, Black Lake, et Disraeli. Partout, les services essentiels ont été maintenus. Les grévistes ont dressé des lignes de piquetage mais ils n'ont empêché personne de les traverser.

Par ailleurs, dans la région des Bois-Francs pourtant reconnue comme un bastion syndical, la presque totalité des employés syndiqués de la CSN dans les établissements des Affaires sociales ont refusé de défer la loi 82, hier. Seulement le centre d'hébergement pour personnes âgées de Kingsley Falls a été paralysé par le débrayage des 40 employés. Cependant, les services essentiels ont été maintenus à cette institution.

Les syndiqués de l'hôpital d'Arthabaska (800), du refuge pour personnes âgées "Ermithage des Bois-Francs" (250), à Victoriaville, et du CLSC de Plessisville (75) ont refusé d'emboîter le pas.



Le directeur de l'Hôpital général de Montréal, M. Albert Nixon, a servi lui-même le dîner à l'un des patients de cette institution, après que les employés syndiqués eurent cessé le travail, hier.

en bref

Subvention de \$25,000

LEVIS (GP) — Le député de Lévis, M. Jean Garon, a annoncé que le ministre des Transports du Québec, M. Denis De Belleval, vient d'octroyer une subvention de \$25,000 à la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, pour des travaux à exécuter sur divers chemins. La décision du ministre des Transports concerne le terrassement et le gravillage du chemin de la desserte de l'autoroute 20, un travail qui doit requérir un montant de \$5,000, ainsi que du recouvrement bitumineux sur les routes Lallemant et Mgr-Bourget.

Encan Ayrshire

VICTORIAVILLE — A l'encan des éleveurs Ayrshire des Bois-Francs qui a eu lieu à Victoriaville, 74 bêtes ont été vendues à un prix moyen de \$1,181 (prix moyen de \$1,980 pour 63 vaches et taures et prix moyen de \$840 pour 11 génisses). Fait assez inusité, un éleveur de race Holstein, M. Lionel Laroche, de Warwick, qui avait acheté, l'an dernier, une vache Ayrshire pour le prix de \$1,500, l'a revendue, à l'ancien propriétaire, la ferme Therrien, de Warwick, pour le prix de \$7,675. Des éleveurs ont payé \$4,400 et \$4,150 pour une taure.

Nouveau directeur pour la SERA

THETFORD MINES — M. Gilles Côté a été choisi directeur général de la Société économique de la région de l'Amiante (SERA) en remplacement de M. Pierre Champagne qui a accepté le poste de directeur du service de commercialisation des produits à la Société nationale de l'amiante. M. Côté qui entrera en fonction le 1er décembre, travaillait déjà pour la SERA depuis mai 1979, à titre d'agent de projet. Il est le fils du maire de Thetford Mines, M. Maurice Côté. Le président de la SERA, M. Pierre Gignac, a précisé que la nomination de M. Côté avait été préférée aux quatorze autres candidats à cause de sa compétence et sa forte connaissance du milieu. "On ne pouvait pas le pénaliser parce que son père occupe un poste important", a-t-il noté. M. Côté est âgé de 28 ans.

\$363,000 à la voirie

HAUTERIVE — Autrefois, les travaux de voirie étaient le moyen d'intervention par excellence des hommes politiques dans les comtés ruraux. Que de choses n'a-t-on pas dit à ce propos... En homme politique avisé, Lucien Lessard, député de Saguenay et ministre du Loisir, Chasse et Pêche, continue d'appliquer la recette. Et, alors qu'il n'est plus aux Transports, il s'empresse d'obtenir des subventions pour des travaux de voirie pour les électeurs de son comté. Au cours de l'été, ses seuls commettants ont reçu pour \$363,000 dans le cadre de la voirie municipale. Les municipalités suivantes ont reçu: Baie-Trinité \$10,000, Godbout \$15,000, Franquelin \$30,000, Baie-Comeau \$40,000, Hauterive \$88,000, Pointe-Lebel \$5,000, Chute-aux-Outardes \$25,000, Ragueneau \$20,000, Sainte-Thérèse-du-Colombier \$15,000, Forestville \$25,000, Saint-Luc-de-Laval \$25,000, Portneuf \$15,000, Saint-Paul-du-Nord \$25,000 et Sault-au-Mouton \$25,000.

Parminou "O travail"

SEPT-ÎLES — Demain soir, mercredi, à 20h30 au Petit théâtre du centre socio-récréatif, la troupe Parminou présentera la pièce "O travail". Cette comédie politique, produite par les Productions Café-Campus, la troupe La Patente, la CSN et la CEQ, traite tantôt avec cynisme, tantôt avec humour, des réalités du travail. Quant aux réalités du chômage, elles seront traitées, auparavant, par des travailleurs de la Rayonier au cours d'un débat d'une quinzaine de minutes à 20h15.

Les jeunes et le "oui"

HAUTERIVE — Des étudiants du cégep de Hauterive viennent de constituer un mouvement pour le oui au référendum. Le "ME OUI" agira à l'extérieur des cadres du Parti québécois et s'intégrera au Mouvement national des étudiants pour le oui. Pour de plus amples informations, Roger Lepage à 589-5556 ou Claude Ouellet à 589-4165.

Appels d'offre d'Hydro-Québec

BAIE-COMEAU — Hydro-Québec vient d'accorder 29 contrats pour un montant de \$13,7 millions, à la suite d'appels d'offres publics. Ces contrats s'adressent à 42 entreprises. Pour la région Manicouagan, ces contrats totalisent \$185,822,58. Les entreprises suivantes ont été retenues: Jean Fournier Inc. de Baie-Comeau \$59,272, Payer Electrical Fittings Co. Ltd de Nicolet \$20,044, Dominion Bridge Ltée de Lachine \$29,530, Produits Slater de Montréal \$7,578, McGraw Edison Ltée de Saint-Laurent \$5,842, Les Industries Joslyn de Lachine \$783, Fortin & Lévesque Inc. de Hauterive \$62,770.

L'établissement le plus proche

SEPT-ÎLES — Lors de son récent passage à Sept-Îles, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, avait promis que les handicapés physiques pourraient bénéficier des frais de transport pour aller se faire diagnostiquer ou soigner dans un hôpital de leur choix, en dehors de la Côte-Nord. Un communiqué émis par le CRSSS de la Côte-Nord confirme cette nouvelle politique mais limite le choix de l'établissement à "l'établissement le plus proche". Voici la liste des établissements qui administrent la politique du transport des malades dans la région: Centre hospitalier régional de Baie-Comeau-Hauterive, hôpital de Sept-Îles, hôpital Saint-Jean-Eudes du Havre, hôpital de Saint-Alexandre, hôpital de Gagnon, hôpital de Schefferville, CLSC de Forestville, CLSC de Fermont, CS de la Basse Côte-Nord et CS de Port-Cartier.



INVITATION

Nous vous invitons à venir rencontrer l'une de nos cosméticiennes à l'un de nos comptoirs des cosmétiques durant cette promotion du 19 novembre au 1er décembre 1979.

Biotherm

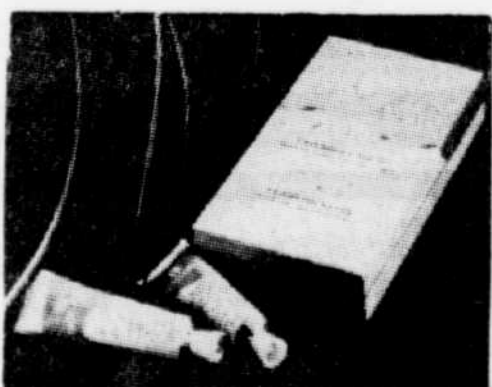
La ligne Biotherm, spécialisée dans le traitement et l'entretien de la peau, contient un ingrédient exclusif: le Plancton Thermal. Cette substance spécifique est récoltée dans une station de sources Thermales françaises; Moutiers-Bains.

Tous les produits de la gamme, soins du visage, soins du corps et lotions solaires, contiennent cette substance riche et active. Ils assureront un soin spécial à votre épiderme. Consultez notre cosméticienne qui saura concevoir avec vous un programme répondant aux besoins de votre peau.

Cadeau

Après tout achat de \$7.50 ou plus de produits Biotherm, durant cette promotion, nous vous remettrons gratuitement un coffret-cadeau "Soins du Corps et du Visage".

Ce coffret contient:
1 tube de Soin du Matin 25 ml
1 tube de Bio-Main 25 ml



MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741
PLACE LAURIER, Ste-Foy 656-1712
PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504
PLACE L'ORMIÈRE, Neufchâtel 842-9221

brunet

JUSQU'À **14%**
INTERET SUR LES DEPOTS A TERME
* Aucuns frais * Taux sujets à confirmation

Votre Caisse d'Entraide Economique
Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

CHARLEVOIX	435-2522	BEAUC-NORD	387-4747
BEAUPORT	663-7816	BEAUC-SUD	228-7282
CHAUVEAU	626-8546	AMIANTE	338-8548
LA CAPITALE	529-0325	BOIS-FRANCS	758-1578
PORTNEUF	337-6771	CHANDLER	689-6606
STE-FOY	653-1660	GASPE	368-2414
TEMISCUATA	854-2650	MATANE	562-5353
DORCHESTER	625-9601	BONAVENTURE	392-4491
LOTBINIERE	728-4080	RIMOUSKI	723-2327
LEVIS	833-6364	STE-ANNE-DES-MONTS	763-5505
MONTMAGNY	248-4822	MANICOUAGAN	589-5739
K.R.T.	862-7241	SEPT-ÎLES	962-6591

Plus de souplesse pour payer ses taxes municipales

par Denis ANGERS

A compter de 1981, les contribuables du Québec pourront choisir d'acquiescer leurs taxes municipales en un seul ou en plusieurs versements, dont le nombre et les modalités seront fixés par règlement ministériel. De cette manière, le gouvernement entend rendre "plus acceptable" le fait que la charge fiscale des propriétaires québécois sera désormais concentrée en un compte unique, les commissions scolaires étant quasiment exclues du

champ foncier par la réforme de la fiscalité municipale.

Cette mesure nouvelle — une modification qui transformera les habitudes budgétaires des familles québécoises — est au nombre des quelque 750 articles du projet de loi 57 que le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, déposera cet après-midi devant l'Assemblée nationale. Ce projet de loi, dont LE SOLEIL a pu consulter les grandes lignes, concrétisera en fait la réforme fiscale qui

s'appliquera dans les 1.580 municipalités du Québec, dès le 1er janvier prochain.

En 1980, toutefois, l'émission des comptes de taxes municipaux sera réglementée par une série de dispositions spéciales, en vertu desquelles les contribuables devraient pour la plupart recevoir des réclamations temporaires de leur municipalité, réclamations doublées de l'envoi d'un compte final, après le 1er juillet 1980.

Intégrité du champ foncier

Pièce maîtresse de la réforme parrainée par le ministre Guy Tardif, le projet de loi 57 regorge par ailleurs de transformations majeures applicables au régime fiscal du monde municipal. Ainsi, au chapitre 5, le gouvernement reconnaît le principe de "l'intégrité de l'assiette foncière" en vertu duquel tous les immeubles du Québec doivent être portés au rôle d'évaluation, à leur valeur réelle.

Des exceptions sont toutefois faites pour les édifices appartenant aux gouvernements canadien et québécois, ce dernier s'engageant cependant à verser des paiements tenant lieu de taxes foncières et d'affaires pour compenser. Du coup, c'est d'un transfert net de \$300 millions dont bénéficieront, dès 1980, les administrations locales.

Par surcroît, au chapitre 19 de la loi, le gouvernement provincial fait part de son intention de "devenir

contribuable à part entière". A cette fin, le ministre se voit conféré le pouvoir d'élargir d'année en année "la nomenclature des biens pour lesquels il consent un paiement tenant lieu de taxes". Dans un premier temps, l'an prochain, ces paiements s'appliqueront conséquemment à 80 pour 100 de la valeur des immeubles des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales ainsi qu'à 40 pour 100 de celle des écoles élémentaires et secondaires.

(Suite à la page A2, 6e col.)

J. BOUCHARD & FILS LTEE
Directeur de funérailles
et service d'ambulance
350, 5e Rue, Québec
529-9221

LE SOLEIL

gen-tec inc.
2625 Dalton,
Ste-Foy
651-8000
REPARATION ET CALIBRATION D'EQUIPEMENTS
ELECTRONIQUES DE TOUTES MARQUES
En atelier ou sur place

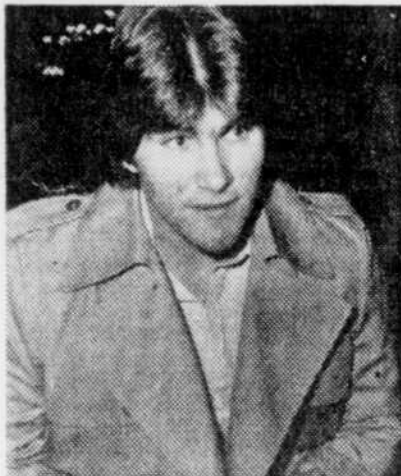
LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60 62 PAGES 4 CAHIERS • • QUEBEC, MARDI 20 NOVEMBRE 1979 • • 83e ANNEE, No 275 GASPE - PERCE - ILES-DE-LA-MADELINE - ABITIBI 45¢ QUEBEC 25¢

mardi

Des étudiants moins ambitieux

Une étude sur les aspirations scolaires et professionnelles des étudiants québécois démontre que ceux-ci sont beaucoup moins ambitieux que leurs confrères anglophones du Québec et de l'Ontario.

pages A-7 et B-7



La coqueluche des Bruins

Maurice Dumas s'est entretenu hier avec la recrue-vedette de 19 ans des Bruins de Boston, Raymond Bourque.

page C-2

Avertissement des Etats-Unis à l'Iran

Les Etats-Unis ont clairement fait savoir hier soir que toute mise en accusation des 52 otages encore détenus à l'ambassade américaine à Téhéran serait considérée comme une violation du droit international encore plus grave que la prise d'otages elle-même.

page D-1

Une veille dame explosive

AMSTERDAM (AFP) — Une habitante d'Amsterdam s'est promenée, des années durant, avec une grenade à main déguisée dans son sac.

La police, alertée par la fille de la vieille dame, a découvert le projectile, qui datait de la deuxième guerre mondiale, au domicile de cette dernière.

Harcelée par sa fille sur la nature de l'objet qu'elle portait toujours dans son sac à main, la vieille dame lui avait fait croire, jusqu'à maintenant, qu'il s'agissait d'une lampe de poche à magnéto.

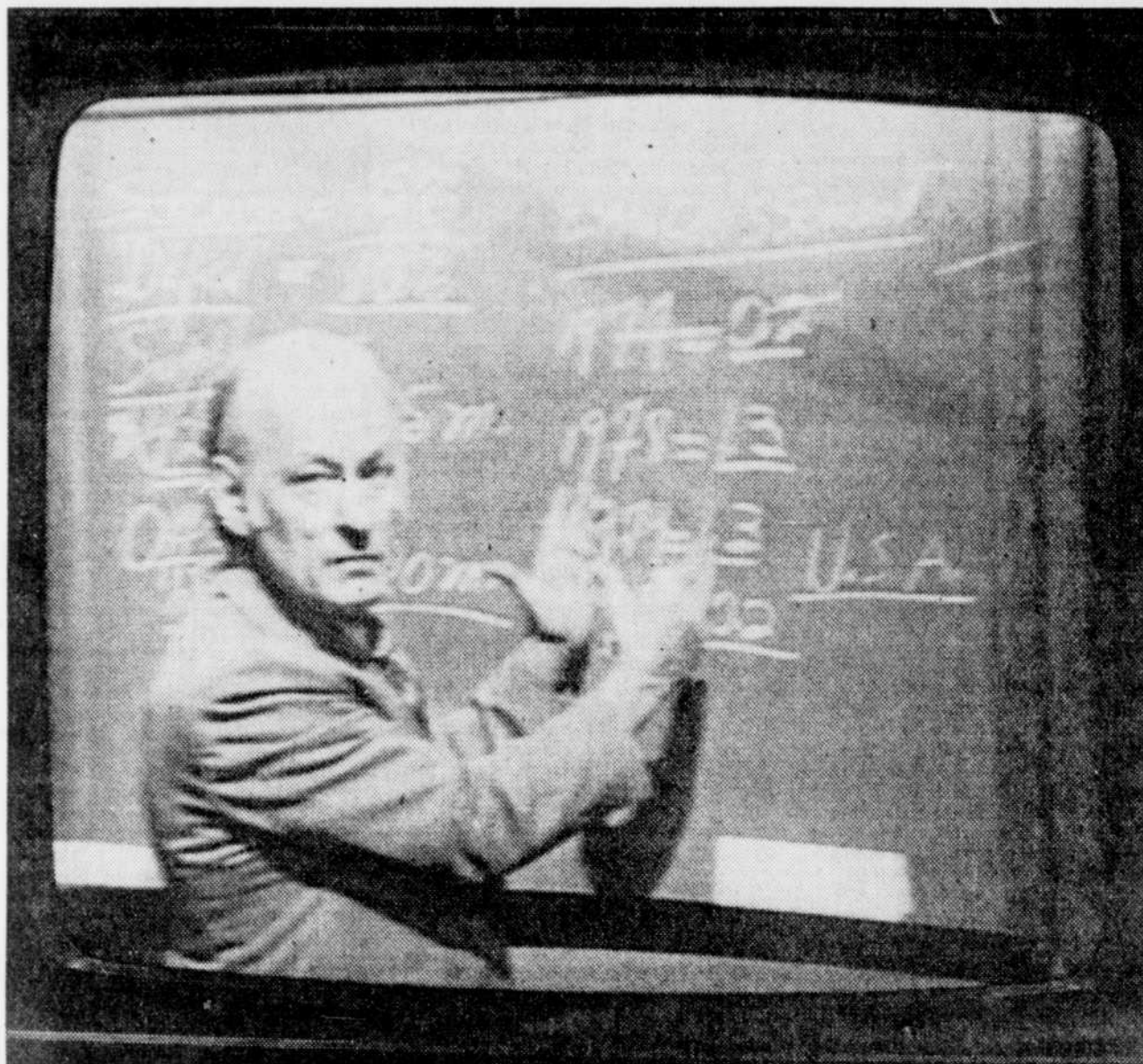
sommaire

Annonces classées	D-5 à D-17
Arts et spectacles	A-14 à A-16
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-17
Carrières et professions	B-4
Consommation	B-8
Décès	D-19
Economie-finances	B-2 à D-6
Feuilleton	D-15
Horoscope	D-17
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	C-12, D-1 à D-20
Mot mystère	D-16
Mots croisés	D-16
Où aller à Québec	A-16
Page documentaire	A-7
Patron	D-16
Pierre Champagne	A-11
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-19 et A-14

météo

Nébulosité variable et vents modérés. Demain: dégagement avec périodes ensoleillées.

détails, page D-5



Le Soleil, Jean Vallières

Le premier ministre Lévesque expliquant, hier soir, les offres de son gouvernement aux employés de l'Etat.

Lévesque s'en prend aux chefs de la CSN

par Raymond GIROUX

Devant son tableau des belles années de l'émission "Point de mire", le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a cogné, hier soir, à fond de train sur "une minorité de la CSN" qui a fermé 158 des 738 établissements de santé et de services sociaux, hier, en déclenchant une grève illégale.

"On a fait une erreur de confiance", a dit M. Lévesque au cours d'une allocution spéciale de 30 minutes diffusée par le réseau télévisé TVA et la chaîne radiophonique Télédeux.

Le gouvernement croyait en effet, a-t-il dit, qu'il était possible d'en arriver à une entente satisfaisante, mais il s'est frappé à "une décision prise longtemps d'avance de faire une grève générale illimitée".

M. Lévesque a cité, pour illustrer son affirmation, le fait que le coordonnateur des négociations pour la Fédération des affaires sociales avait demandé à la dernière minute, dimanche, une suspension de la grève, mais que les dirigeants de son syndicat l'avaient rabroué.

L'allocution du premier ministre n'a apporté aucun élément fondamentalement nouveau au dossier des négociations du secteur public et parapublic.

Elle s'inscrit toutefois dans un contexte politique plus large: en plus de demander l'appui de toute la population et aussi des membres des syndicats, le chef du gouvernement se devait d'intervenir publiquement avant la reprise des débats parlementaires, cet après-midi, alors qu'il doit être interrogé par l'Opposition libérale sur le non-respect de la loi 62 qui suspend le droit de grève. Il cherchait également à dédramatiser la situation, en rappelant que si la CSN avait partiellement débrayé, les autres syndicats avaient décidé de respecter la loi. Les services essentiels sont de plus respectés partout, a-t-il dit, depuis 19h, hier.

FTQ contre CSN

Choqué par une déclaration faite la veille par le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, à l'effet que les gouvernements passent, mais que la CSN reste, M. Lévesque a répliqué que

si les gouvernements passent, l'Etat et le Parlement demeurent toujours.

En opposition à l'attitude radicale de la CSN, le premier ministre a cité un communiqué émis quelques heures avant son intervention par le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, à l'effet que cette centrale croyait les négociations en assez bonne voie pour ne pas déclencher de grève à ce moment.

Tout ancien journaliste qu'il est, M. Lévesque a quand même égratigné quelque peu certains médias d'information, accusant notamment, exemplaire à la main, le Journal de Montréal (et de Québec, par la même occasion) de dramatiser la situation en comptant 90.000 "hors-la-loi", alors qu'il n'y en aurait que 38.000 selon les chiffres gouvernementaux (et 43.000, selon ceux de la CSN).

Il a aussi reproché aux médias en général de dire que les enseignants avaient décidé par seulement 52 pour 100 de respecter la loi 62, alors que selon lui, 67 pour 100 de ceux qui ont voté ont opté pour le respect.

Qualifiant une fois de plus la grève d'inutile et irresponsable, M. Lévesque a rappelé que les négociations approchaient de leur échéance après seulement cinq mois et demi, comparé

(Suite à la page A2, 1re col.)

Clark perd les deux élections partielles

OTTAWA (PC) — A moins que le gouvernement minoritaire conservateur ne consente à modifier en profondeur ses politiques, les partis d'opposition tenteront de le renverser à la première occasion.

Voilà l'avertissement qu'ont lancé hier des porte-parole du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique après la double défaite des conserva-

Ce qui se passe dans les hôpitaux

pages A-3 et B-1

Des plaintes sont déposées

page B-1

L'éditorial de Marcel Pénin

page A-6

Lévesque a préféré TVA à Radio-Canada

page A-14

par Claude VAILLANCOURT

Fidèle à ses habitudes, le président du Conseil du trésor, M. Jacques Parizeau, a une fois de plus catapulté sans avertissement dans le grand public l'offre salariale qu'il avait formulée au Front commun, en fin de semaine, par l'entremise de ses négociateurs: un salaire minimum de \$265 par semaine, le 1er juillet 1981, lorsque les adhérents à l'intercentrale seront venus à leur troisième année de convention collective de travail.

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent" de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à la signature du contrat; cette fois-là encore, le gouvernement reporte de trois années l'objectif syndical.

Certes, les modalités d'application de la proposition du grand argentier de l'Etat n'est pas transposée de long en large dans chacune des classifications de la fonction publique et parapublique mais le principe est là et il demeure. "Ce n'est pas un ballon", a assuré un porte-parole gouvernemental qui se refuse à livrer de plus amples commentaires.

Selon les informations obtenues par des journalistes, il ressort que la nouvelle offre salariale, présentée en comité exploratoire (c'est ainsi qu'on négocie actuellement) est formée à partir d'un réaménagement de la masse salariale soumise jusqu'à présent à l'intercentrale et d'un ajout de quelques millions de dollars.

Lors de son allocution télévisée, hier soir, le premier ministre du Québec a laissé échapper que le gouvernement, au cours des derniers jours de négociation, avait ajouté une vingtaine de millions de dollars aux \$692 millions qu'il avait déjà consentis pour les trois années que doit durer la convention collective de travail. Le réaménagement vise à augmenter les salaires des travailleurs les moins bien rémunérés de la fonction publique et parapublique.

Dans le milieu syndical, principalement à la CSN et à la FTQ, on fait tous les efforts possibles pour éviter

(Suite à la page A2, 1re col.)

Les maladies vénériennes (fin) Des lacunes dans la prévention et le traitement, au Québec

par Anne-Marie VOISARD

"Tout le monde au Québec devait s'occuper de maladies vénériennes. Tout le monde, c'est-à-dire personne."

Le Dr Carol Grondin, directeur du département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Saint-Sacrement porte un jugement sévère sur la situation actuelle en matière de traitement et de prévention des maladies vénériennes.

C'est vrai qu'on ne sait plus trop bien aujourd'hui qui s'occupe de maladies vénériennes. Chose certaine, les

cliniques antivénériennes sont toutes disparues au Québec depuis les trois ou quatre dernières années. Certains, comme le Dr Raymond Lessard, chef du département de dermatologie de l'Hôtel-Dieu de Québec et ancien directeur de la clinique antivénérienne de ce centre hospitalier, parlent de "fermeture" des cliniques. Au ministère des Affaires sociales (MAS), tel qu'on le précise dans le dernier rapport annuel sur les maladies infectieuses, on préfère parler d'"intégration" des cliniques traditionnelles au réseau des soins généraux.

Qu'en est-il au juste?

L'idée de départ était de s'attacher aux préjugés.

On voulait que la syphilis ou la gonorrhée, pour ne nommer que celles-là, cessent d'être considérées comme des maladies honteuses qui se traitaient obligatoirement dans des cliniques spécialisées et étiquetées par surcroît antivénériennes.

Les MTS, c'est quoi

Dans cette perspective, on a même essayé de rayer du vocabulaire québécois le mal vénérien (pourtant bien français), que l'on trouvait péjoratif,

pour le remplacer par les maladies transmises sexuellement (MTS).

La loi sur les services de santé et les services sociaux venait d'être adoptée et avec elle disparaissaient les unités sanitaires qui avaient été responsables jusque-là, en milieu rural, de la lutte contre les maladies vénériennes. L'occasion était belle de confier aux départements de santé communautaire (DSC) des hôpitaux, qui allaient être mis en place, le soin

(Suite à la page A2, 2e col.)

autres détails, page A-12

le mot du jour

Parlons d'argent

Une personne qui reçoit un salaire est une salariée et non pas une "salariée". Ça ne grossit pas la rémunération (et non pas la rémunération — pensez à Raimu), mais ça ajoute à la satisfaction de bien écrire.

Pierre BELLEAU

Lévesque s'en prend...

(Suite de la première page)

tivement à des délais de 14, 18 ou 24 mois lors des pourparlers antérieurs.

Le Front commun, a-t-il dit, a déjà obtenu la retraite facultative à 60 ans, le congé de maternité payé de 20 semaines, la protection du pouvoir d'achat (compensé, a-t-il honnêtement ajouté, par une augmentation permanente plus faible que les années passées), et la sécurité d'emploi totale.

M. Lévesque a terminé son allocution en demandant aux dirigeants et aux cadres syndicaux, spécialement ceux de la CSN, d'arrêter leur machine de grève, "car il y a des ressources" qui s'annoncent dans la société.

Parizeau offre... (Suite de la première page)

de parler de la proposition Parizeau.

A la FTQ, il est permis d'en apprendre davantage bien que les négociateurs patronaux et syndicaux qui ont participé aux sessions d'exploration se soient engagés à la plus grande discrétion.

Semaine réduite

Selon M. Fernand Daoust, le coordonnateur de la FTQ, le gouvernement aurait même proposé sans perte de traitement, de réduire de 40 heures à 36h4 la durée de la semaine de travail pour les salariés qui oeuvrent sous un tel régime. Le salaire offert aux gens dont la durée de la semaine est de 36h4 atteindrait ainsi \$264,25, c'est-à-dire pratiquement la demande syndicale en première année de convention collective.

On ignore cependant ce qu'il adviendra des gens dont l'horaire de travail compte 35 heures ou moins d'ouvrage. Dans le milieu gouvernemental, on se refuse de répondre à cette question.

Des lacunes dans...

(Suite de la première page)

De coordonner les efforts liés à la prévention des maladies vénériennes. Du même coup, on a jugé que les cliniques antivénériennes n'étaient plus nécessaires. En tous cas, le MAS a cessé de payer le personnel attaché à ces cliniques. C'est ce qui explique, par exemple, que garde Mildred Charlton, reconnue comme une autorité à Québec en matière de maladies vénériennes après s'être occupée de soins, d'éducation et de prévention pendant de longues années à la clinique de l'Hôtel-Dieu de Québec, se soit retrouvée à l'emploi du DSC de l'hôpital Saint-Sacrement.

Impuissance des DSC

Cependant, les DSC n'étaient pas prêts à prendre si vite la relève. Occupés à s'organiser "les DSC n'ont pas inscrit la lutte aux maladies transmises sexuellement au chapitre de leurs priorités", constate Michel Pilon, signataire d'un texte qui fait le point dans le numéro de juin 1979 de la revue Carrefour des affaires sociales.

Autre obstacle majeur sur lequel le Dr Grondin attire l'attention. Le mandat des DSC se limite à la prévention. Il ne pouvait donc être question que les DSC traitent les maladies vénériennes. Pour toute la question des soins, on a donc décidé de s'en remettre un peu à tout le monde, soit aux cliniques externes des hôpitaux, aux cabinets privés des médecins ou encore aux centres locaux de services communautaires.

La prévention, jusqu'à maintenant, s'est faite, par le biais des infirmières qui travaillent en milieu scolaire, à l'école secondaire ou au cégep. Toute la question du dépistage des partenaires, si importante quand on parle

de prévention des maladies vénériennes, a été laissée jusqu'à maintenant à la discrétion de ceux qui donnent les soins.

Rejoindre les partenaires

"C'est ridicule de traiter un patient si on ne traite pas aussi ses contacts", constate le Dr Georges Tarjan, considéré comme le spécialiste des maladies vénériennes au MAS. Le médecin a l'habitude de calculer, pour chaque malade, au moins deux autres personnes atteintes: celle qui a transmis l'infection et une autre (c'est un minimum) que le malade a contaminée à son tour. Beaucoup de médecins estiment que ce n'est pas leur responsabilité à eux, mais celle du patient seul de convaincre ses partenaires d'aller se faire traiter.

Des expériences heureuses

Le Dr Tarjan ne voit pas les choses du même oeil. C'est pourquoi d'ailleurs il a organisé, voilà deux ans, en collaboration avec les DSC de trois hôpitaux montréalais (l'hôpital général de Montréal, le Royal Victoria et l'Hôtel-Dieu), un programme régional des MTS (maladies transmises sexuellement). Une infirmière attachée à chacune des cliniques externes fait le lien avec le DSC qui se préoccupe de rejoindre les contacts et de faire le dépistage.

L'efficacité d'un tel programme est visible au niveau des statistiques du MAS. Ainsi, l'hôpital général de Montréal a déclaré, en 1978, 775 cas de gonorrhée, soit l'équivalent de 302 cas sur 100,000 de population. On sait que dans l'ensemble du Québec les statistiques parlent de 69,4 cas sur une population de 100,000.

A Rimouski, il convient de signaler l'expérience du Dr Paul Dionne, chef du département de microbiologie de l'hôpital Saint-Joseph. En collaboration avec le DSC et le service qu'il dirige, ce médecin a mis sur pied une clinique des maladies transmises sexuellement. Les statistiques démontrent encore une fois l'utilité d'un tel programme. En 1978, on a déclaré 130,5 cas de gonorrhée sur 100,000 de population. A l'hôpital de Rivière-du-Loup, pendant la même période, il n'y a eu que 7,6 cas (sur 100,000) enregistrés.

Plus près de nous, à Québec, il y a le Dr Gratien Martin, qui a les yeux tournés sur l'expérience du Dr Tarjan. Un comité régional des MTS a été formé. Il regroupe les DSC de l'Enfant-Jésus, de Saint-Sacrement, du Centre hospitalier de l'université Laval et de l'Hôtel-Dieu. L'objectif: intégrer, comme à Montréal, prévention et traitement des maladies vénériennes.

La Quotidienne

4-7-3

Hydro: une grève sans incident

Après avoir subi une grève de 24 heures de ses employés, la direction d'Hydro-Québec s'attend à ce que les travailleurs reprennent normalement l'ouvrage, ce matin, à compter de 8h.

Aucun incident n'a marqué ce débrayage alors que les grévistes n'ont même pas dressé de lignes de piquetage, se contentant de ne pas se présenter à leur poste.

Selon M. André Asselin, un porte-parole du Syndicat canadien de la fonction publique, qui regroupe les

11,600 employés d'Hydro-Québec, une autre grève sera appelée vendredi et une grève générale illimitée pourrait débuter le 28 novembre si aucun progrès n'est enregistré dans les négociations pour le renouvellement de la convention de travail, échue le 31 décembre 1978.

Cette menace pourrait être mise à exécution: d'après M. Michel Dubé, du service des relations publiques d'Hydro-Québec, les négociations n'ont pas bougé entre la société d'Etat et le

syndicat de ses employés. De plus, la loi 62, qui suspend le droit de grève dans le secteur public, ne touche pas les employés d'Hydro-Québec.

Dans la région de Québec et celle de l'Est de la province, moins de 1,000 abonnés ont subi des interruptions de courant. La plus importante panne a affecté 580 demeures des villages de Fossambault-sur-le-Lac et Sainte-Catherine, dans la circonscription de Chauveau. Vers 1h30, la nuit dernière, les syndicats ont terminé la réparation de ce bris qui s'était produit vers 16h45, hier après-midi. La plupart des autres pannes ont d'ailleurs été corrigées en quelques heures par les employés d'Hydro-Québec qui s'étaient engagés à s'occuper des situations urgentes.

Clark perd les... (Suite de la première page)

rival, le néo-démocrate Dave Mackinnon. Le candidat du Parti conservateur, M. Walter Carter, un ancien ministre provincial des Pêches, a reçu 4,341 voix pour se classer troisième.

Lors de l'élection du 22 mai, le Parti libéral comptait 14,950 voix contre 3,943 pour le Nouveau parti démocratique et 2,366 pour les conservateurs. Le siège a été rendu vacant par la démission de M. Don Jamieson qui a pris la tête des libéraux provinciaux.

Le candidat du Nouveau parti démocratique, M. Stan Hovdebo, a, de son côté, enlevé hier la circonscription de Prince-Albert, considérée comme une forteresse conservatrice depuis 1953 avec, après 220 bureaux de vote sur 236, 10,968 voix contre 10,357 pour le conservateur Kris Eggen et 7,321 pour le libéral Clyde Haradence.

Malgré une visite de dernière heure du premier ministre Joe Clark dans la circonscription, les conservateurs n'ont pu conserver Prince-Albert, la circonscription ouverte à la suite du décès du "lion des prairies", M. John Diefenbaker, le 16 août.

La situation des partis est maintenant la suivante aux Communes: 136 conservateurs, 114 libéraux, 27 néo-démocrates et 5 créditistes.

"Naturellement déçu"

Dans un bref communiqué remis à la presse en fin de soirée hier, le chef conservateur, M. Joe Clark, a indiqué "qu'il était naturellement déçu" de constater que son parti n'avait pas réussi à remporter ces deux circonscriptions. Les deux candidats de son parti, note-t-il laconiquement, "auraient fait d'excellents membres du caucus et de la Chambre des Communes".

Quant au ministre des Finances M. John Crosbie qui sortait d'un débat sur son projet de loi sur le crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers au cours duquel il a qualifié le chef du Parti libéral, M. Pierre Trudeau, de "papa disco", il a invité les libéraux et les néo-démocrates "à se faire hara-kiri" en renversant le gouvernement. "La population ne fera pas confiance au Parti libéral, ce groupe de décrépis discos",

a-t-il ajouté aussitôt en affirmant qu'il n'avait pas peur de se présenter devant le peuple pour défendre son projet de loi sur le crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires ou son budget qu'il doit déposer le 11 décembre.

M. Crosbie a révélé que le gouvernement songerait à déclencher des élections anticipées si le projet de loi sur le crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires ne recevait pas l'assentiment des Communes avant Noël.

"Nous savions le 6 juin que nous formions un gouvernement minoritaire et nous n'entendons pas changer notre façon de gouverner" a fait remarquer M. Crosbie qui ne voit pas dans le résultat des élections partielles une raison suffisante pour que le premier ministre Clark décide d'en appeler au peuple.

"Faire danser les tories"

"Avec nos effectifs accrus en Chambre, nous allons vraiment faire danser les tories" a déclaré le chef du Parti libéral, M. Trudeau, dans un programme de félicitation qu'il faisait parvenir au candidat vainqueur de son parti dans Burin-St-George's.

Pour M. Trudeau, la victoire de Roger Simmons "a réchauffé le coeur des libéraux partout au pays".

La population canadienne a envoyé "un message très clair au premier ministre" en lui démontrant "sa vive opposition" au cours des deux élections partielles qui avaient lieu hier, selon le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent.

La politique des conservateurs à l'endroit de Péta-Canada et les hausses répétées des taux d'intérêt ont causé la défaite du gouvernement dans les deux circonscriptions, pense M. Broadbent qui a invité le premier ministre Clark à "réfléchir aux derniers résultats et à sa situation minoritaire" avant de poursuivre l'application de ses projets.

Le chef du NPD, dont les effectifs passent maintenant à 27 députés, a indiqué que son parti voterait en faveur de "toute mesure positive" mais qu'il n'hésiterait pas à renverser le gouvernement dans le cas contraire.

Plus de souplesse...

(Suite de la première page)

Réglementation ministérielle

Tel que soumis aujourd'hui, le projet de loi 57 donnera par ailleurs de larges pouvoirs de réglementation au ministre des Affaires municipales. Ce dernier pourra en effet prescrire la forme et le contenu du rôle foncier, établir les normes de paiement des taxes foncières, déterminer le niveau de taxation des immeubles de l'Etat, etc... Seul Québecois ayant accès aux rôles, le ministre peut également formuler une plainte à l'égard d'un bien immobilier pour lequel il verse un paiement tenant lieu de taxes.

Soulignons enfin que, fort de ses 750 articles, le projet de loi 57 précisera les orientations de la réforme fiscale municipale. Ainsi, il confirmera — tel que le réclamait le comité conjoint Québec-municipalités — le droit des instances locales de prélever des taxes d'affaires, plafonnées à un maximum de 15 pour 100 de la valeur locative des immeubles. De plus, ce projet de loi permettra aux villes et villages de maintenir leurs permis et licences, à condition que ceux-ci soient facturés au prix d'émission. Enfin, prévoit-on à la loi 57, les propriétés agricoles feront l'objet d'une surveillance resserrée, tout comme les immeubles acquis par les organismes sans but lucratif qui, dorénavant, devront obtenir la bénédiction des conseils municipaux avant de rechercher une exemption de taxation devant la Commission municipale du Québec.

Véritable code de la fiscalité municipale des années 1980, le projet de loi 57 sera déposé devant les députés aujourd'hui et, pour l'occasion, d'apprendre LE SOLEIL, il devrait faire l'objet d'une importante déclaration de principe de la part du premier ministre, déclaration de principe qui lancera une vaste campagne d'information menée par le ministère des Affaires municipales auprès des payeurs de taxes du Québec.

TWIK..TWIK..TWIK..TWIK..



C'EST LA NOUVELLE MAROTTE DE TWIK, L'ALLURE PETIT GARÇON PAUVRE.

les pulls courts « petit-garçon »

le jacquard scintillant...
encolure ronde,
mélange acrylique et lurex.
à dominante rouge ou émeraude.
P.M.G. ... \$32

le pull aux manches courtes...
peut se porter en twin-set
avec le cardigan,
emmanchure raglan, col rond.
blanc, rouge, fuchsia, royal,
émeraude. P.M.G. ... \$25

le pull à motif arc-en-ciel...
encolure ronde, épaule accentuée.
blanc ou royal P.M.G. ... \$30

le cardigan court...
le dernier-né de notre collection,
manche raglan longue, col rond,
boutonné devant... blanc, rouge,
fuchsia, émeraude, royal. P.M.G. ... \$30

le pull bouclé...
emmanchure sellier,
encolure en V, côtelé.
bourgogne, indigo, os,
gris, vert. P.M.G. ... \$28

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

La lutte à la tordeuse à la portée des jeunes

par Claude TESSIER

Parce qu'il est convaincu que la jeunesse est une fleur qui doit donner des fruits, qu'il faut éveiller les gens de leur jeune âge aux questions scientifiques, M. Vladimir Smirnov a décidé de souligner à sa manière l'Année internationale de l'enfant.

Scientifique de réputation internationale en pathologie forestière, M. Smirnov lance aujourd'hui, en présence d'un groupe d'enfants de l'école Notre-Dame-de-Foy, une "Histoire étrange de copains, d'insectes et de bactéries". Publiée sous la forme d'un numéro spécial de Racine, un périodique de l'Association forestière québécoise, la monographie vulgarise une des découvertes de Dr Smirnov: la lutte biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'histoire est simple et digne du scénario d'un long métrage: des enfants découvrent une invasion d'insectes dans leur cour. Le père choisit l'insecticide chimique. Un des enfants sensibilisé par son frère et par une visite au laboratoire de recherche apprend que la même lutte peut se faire avec du matériel biologique, des bactéries. On assiste à différentes aventures, dont l'épisode où la grand-mère jette à la poubelle le précieux liquide d'ar-

sage. Les éboueurs et même la police seront de la partie.

Au cours de son récit, M. Smirnov a pris le soin de vulgariser une foule de connaissances sur la forêt, les chercheurs en labos, la façon de mieux protéger l'environnement.

M. Smirnov fait voir dans ses personnages les réticences au changement des adultes et dénonce indirectement le "ça fait rien, c'est pareil", c'est-à-dire l'affaiblissement du sens des responsabilités dans l'évolution de notre culture. Le récit est court mais dense.

Cette monographie a été réalisée avec des moyens financiers qui relèvent d'un tour de force car les budgets étaient minces. Peu de scientifiques ont poussé l'audace jusqu'à vulgariser à des enfants une découverte scientifique importante comme celle du Dr Smirnov et de son équipe réalisée au centre de recherches des Laurentides à Sainte-Foy. Elle a été confirmée par l'expérience d'arrosages sur de grandes étendues de la forêt québécoise. M. Smirnov a aussi fait des travaux pour la lutte biologique dans les pays tropicaux.

Tiré à 10.000 exemplaires, le petit document est disponible à l'Association forestière québécoise au 915 Saint-Cyrille ouest, suite 210, à Québec, moyennant 75 cents pour couvrir les frais de la poste et de la manutention.

Usine Bellevue: Grégoire promet des précisions

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — L'intervention policière a empêché, hier, une trentaine de 250 travailleurs syndiqués (CSN) en chômage de l'usine Bellevue Ltée, de Thetford Mines, d'occuper, à Thetford Mines, les bureaux du député péquiste de Frontenac à l'Assemblée nationale, M. Gilles Grégoire. Ce dernier a accepté cependant de rencontrer sur-le-champ quatre membres de l'exécutif syndical.

Ce n'était pas la première fois que ces chômeurs se présentaient aux locaux du député, sans avoir, au préalable, obtenu un rendez-vous. Hier matin toutefois, M. Grégoire a refusé de recevoir tout le monde en expliquant que lors de leur dernière visite, certains membres du groupe avaient endommagé volontairement les tapis en y "écrasant" des mégots de cigarettes. "Venez me voir aussi souvent que vous le voudrez, mais je ne tolérerai pas des gestes semblables", a-t-il dit.

Aucun incident sérieux ne s'est produit. Deux voitures patrouilles de la sûreté municipale sont arrivées promptement sur les lieux. Quatre policiers ont réussi à maintenir l'ordre dans le corridor donnant accès aux bureaux cependant que le député avait des entretiens avec les délégués syndicaux.

Néanmoins, la démarche des syndiqués n'aura pas été inutile. Le syndicat a obtenu des réponses ou précisions, sur trois points qu'il a soulevés il y a quelques semaines déjà.

1 — Le gouvernement fera connaître d'ici 14 jours si le fabricant d'équipements récréatifs "Les Produits Bellevue (1977) Ltée" dont il est co-propriétaire par l'intermédiaire de la Société de développement industriel (SDI), était tenu de donner à ses employés un préavis de trois mois avant la fermeture de l'usine. La situation allant de mal en pis, le nombre d'employés a été réduit de 257 à trois depuis mai jusqu'en septembre dernier.

2 — D'ici un mois, le ministère de l'Industrie et du Commerce rendra public un rapport détaillé sur la situation de l'entreprise, son administration et la façon dont les stocks ont été liquidés.

3 — Le syndicat rencontrera à Québec, le 27 novembre, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, pour lui soumettre son projet de formation d'un comité tripartite (ministère, SDI, syndicat) en vue de relancer l'entreprise thetfordoise.

A.C.G.A.



Association Canadienne de Gestion des Achats, district de Québec, est heureuse d'inviter tous ses membres au souper qui aura lieu

le 20 novembre 1979 à 18:00 heures au Holiday Inn de Sainte-Foy à la Salle Champlain.

Le conférencier invité n'est nul autre que Monsieur Jacques Bedard, Directeur du Marketing pour le Québec.

Sa conférence portera sur "Les approvisionnements en produits pétroliers au cours des années à venir".

Cordiale invitation à tous.

(A.P.N.)

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est par la présente donné que l'assemblée générale annuelle des sociétaires de la Caisse Populaire de Ste-Claire d'Assise aura lieu le mardi 11 décembre 1979, au siège social, 63, avenue Boisclair, Québec, à 20 heures pour faire rapport pour les opérations terminées le 30 septembre 1979, pour l'élection à différents postes, tels qu'affichés au siège social, et pour la modification de son règlement de régie interne afin de porter son territoire de la paroisse à la ville de Québec.

Philéas Boulay
secrétaire

Québec, le 20 novembre 1979.

Robe de mariée

Magnifique robe blanche faite de peau de soie, avec un col haut, des pinces tailleux et un empiècement "point d'esprit" garni de guipure au haut du corsage et de l'épaulé. Le bas du corsage est découpé de façon à donner l'allure d'un toxédo. La traine est garnie de minuscules fleurs.

250⁰⁰

Chapeau

Son chapeau profil, garni de la même guipure, ajoute à son allure romantique la touche finale.

80⁰⁰

Ensembles d'alliances

Nous vous offrons tout un choix de jones, bagues et ensembles d'alliances en or 10 carats, de modèles et pointage de diamant variés.

Bijoux CORO

Choix de bijoux: boucles d'oreilles, chaînes, bracelets et autres, présentés dans une jolie boîte cadeau. Plaqués or.

3⁰⁰ à 10⁰⁰

CORO

Syndicat
DE QUÉBEC

Bijoux, rez-de-chaussée, Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys.

Salon de la mariée, 3e étage, Mail St-Roch.